

Chaque concurrent, pourra effectuer 2 (ou 3 facultatives selon le déroulement de la journée) montées de démonstrations.

Tout débordement constaté par les signaleurs mis en place sur l'ensemble du parcours pourra amener le directeur de la manifestation à exclure le ou les concurrents peu respectueux du règlement sur le champ sans aucune possibilité de recours. **La remise des souvenirs** aura lieu sur invitation à la **salle du château du mollard à Châteauneuf** à partir de 18h le 11 juin 2023.

ASSURANCES

Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisateur. Il appartient au concurrent de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation, et de souscrire une assurance *ad hoc* le cas échéant. Les organisateurs souscriront une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants « à défaut ou en complément » du contrat individuel d'assurance automobile souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule. Seul le parcours fermé est couvert par l'assurance de l'organisation.

PUBLICITE SUR LES VOITURES (Hors publicité d'époque)

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules, à l'emplacement qu'il souhaite. La publicité des organisateurs est obligatoire.

APPLICATION DU REGLEMENT ET DES REGLES DE BONNE CONDUITE

Du fait de son engagement, chaque participant et son éventuel passager est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions de l'organisation. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

Des contrôles d'alcoolémie pourront être effectués au cours de la manifestation. Toute infraction à la réglementation sera sanctionnée par une exclusion du conducteur.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent. Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis à vis des organisateurs, des officiels ou envers les autres participants. Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera aussitôt exclu.

CIRCULATION – ASSISTANCE

Un dépannage est assuré durant toute la manifestation. Seule l'assistance de l'organisation sera admise sur la zone de démonstration pendant toute la durée de la manifestation. Les signaleurs de piste indiqueront en outre de manière claire, par usage d'un drapeau jaune agité ou fixe, la présence d'un danger sur le parcours

ENGAGEMENT

Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits sont à adresser à :
TEAM CHEYENNE 8 Allée de l'Octroi 42800 CHATEAUNEUF

Le montant des droits d'engagement est fixé à 110€ pour un conducteur et à 135€ pour un conducteur et son passager (unique et nominativement identifié auprès de l'organisateur).

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation à l'ordre du Team Cheyenne et **des photos obligatoires**. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons. Dans ce cas les documents et les droits d'engagement seront retournés au candidat non admis. Le participant engagé et ne prenant pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme (60%) restant acquise à l'organisation pour couvrir les frais déjà engagés. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement signifié après le lundi 5 juin 2023.

Les droits d'engagement comprennent :

- Les numéros des véhicules
- Le repas pour **une** personne non déductible (deux en cas d'engagement concurrent + passager).
- Les autocollants
- Les cadeaux, trophées et souvenirs

Pour les accompagnateurs, des repas pourront être servis au prix de 18 € (uniquement sur réservation sur le bulletin d'engagement). Pas de vente de repas en dehors du bulletin d'engagement. Seuls les accompagnateurs inscrits au repas et participants seront autorisés à se présenter à la remise des prix à 18 h. Le plat servi lors du repas de midi sera un jambon cuit à la broche accompagné de pommes de terre.

ENGAGEMENT

Concurrent		Passager (majeur)
	NOM	
	Prénom	
	Adresse	
	Ville code postal	
	Date de naissance	
	téléphone	
	Email	
	N° permis	

VEHICULE

MARQUE : Appellation :
Cylindrée : Année :
Immatriculation :
Modifications apportées au véhicule :

Ces modifications seront soumises à acceptation par l'organisation,
Toute modification importante non signalée sera sanctionnée par l'exclusion lors des vérifications techniques

PIECES OBLIGATOIRES à joindre avec l'engagement :

Photocopie carte grise, photos intérieur et extérieur du véhicule, règlement signé, droits d'inscription et attestation d'assurance. Tout engagement incomplet ne sera pas pris en compte

Le montant des droits d'engagement est fixé à 110€ seul ou 135€ pour 2.

■ Nombre de repas supplémentaires (participations 18 €) : X 18 €

L'accès à la remise des prix est strictement réservé aux participants ainsi qu'aux accompagnateurs inscrits au repas de midi.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et accepte celui ci.

DATE :

SIGNATURE :